

Matériel supplémentaire

Onglet 5 : Les expériences de violence familiale chez les enfants

Les expériences de violence familiale vécues par les enfants sont très pertinentes dans le contexte du droit de la famille. La *Loi sur le divorce* et la plupart des lois provinciales et territoriales en matière de droit de la famille prévoient des dispositions portant sur l'incidence de la violence familiale sur les enfants. Par exemple, l'article 16 de la *Loi sur le divorce* exige dorénavant que les juges tiennent compte des effets de la violence familiale sur l'intérêt de l'enfant lorsqu'ils déterminent les arrangements parentaux. Il exige également que les juges accordent une attention particulière au bien-être et à la sécurité physiques, psychologiques et affectifs de l'enfant.

1. Maltraitance directe

La maltraitance des enfants désigne les actes de maltraitance physique, sexuelle et psychologique, et la négligence. Voici quelques exemples de types de comportement qui pourraient constituer de la maltraitance directe :

- ▶ causer à un(e) enfant une douleur physique, une blessure ou une lésion (p. ex. pousser, gifler, étrangler, mordre, brûler ou secouer de façon excessive);
- ▶ se livrer à des attouchements sexuels sur un(e) enfant, l'obliger à le faire sur quelqu'un d'autre ou obliger un(e) enfant à regarder une personne toucher ses parties intimes ou se livrer à une autre activité sexuelle;
- ▶ se servir de mots ou de gestes pour contrôler un(e) enfant, l'effrayer, l'isoler (p. ex. menacer de lui faire du mal, l'intimider délibérément);
- ▶ ne pas répondre aux besoins fondamentaux d'un(e) enfant (p. ex. ne pas le(la) nourrir ou le(la) vêtir convenablement).

2. Exposition à la violence entre partenaires intimes

Chez un(e) enfant, le fait d'être exposé(e) à des actes de violence et de maltraitance entre partenaires intimes est une autre forme de maltraitance. Les enfants peuvent être présents lorsque des actes de violence familiale se produisent entre d'autres membres de la famille parce qu'ils(elles) sont dans la pièce et voient ce qui se passe ou sont suffisamment proche pour l'entendre. Ils(elles) peuvent être encore plus directement impliqué(e)s s'ils ou si elles gênent l'agresseur(se) lors d'une agression physique ou s'ils ou si elles tentent d'intervenir pour empêcher la violence de se produire.

Cependant, il n'est pas nécessaire que les enfants voient ou entendent des actes de violence entre des membres de la famille pour en subir des conséquences négatives. Ils(elles) peuvent subir les conséquences de la violence, par exemple en voyant les blessures physiques d'un parent, en observant les changements de comportement d'un parent ou en étant au courant que la police ou les autorités de protection de l'enfance interviennent dans la famille. Ils(elles) sont sensibles au milieu et au climat de tension qui les entourent et peuvent souvent dire quand un parent a peur de l'autre, quelles que soient les tentatives de ce dernier pour cacher ce qui se passe.

3. S'il y a des enfants dans le foyer où il y a de la VPI, supposez que les enfants y ont été exposés ou qu'ils ont été touchés

Selon une recherche menée en 2008, l'exposition des enfants à la VPI représentait 34 % des cas de protection de l'enfance corroborés au Canada³⁵. De plus, en 2009, près des trois quarts (72 %) des personnes ayant des enfants et ayant subi des actes de violence après la séparation ont indiqué qu'un(e) enfant avait vu ou entendu un incident de violence³⁶.

Un recoupement très important existe entre la VPI et la violence faite directement aux enfants. Les recherches ont permis de constater que, dans les familles où des incidents de VPI se produisent, les enfants sont souvent eux-mêmes victimes de violence³⁷. Ce risque accru pour les enfants se traduit dans les données, notamment :

- ▶ En 2014, 70 % des adultes qui ont déclaré avoir été témoins de violence de la part d'un parent à la maison lorsqu'ils étaient enfants ont aussi dit avoir été victimes de violence physique ou d'agression sexuelle durant l'enfance³⁸.
- ▶ Les enfants qui ont été témoins de violence de la part d'un parent étaient plus susceptibles d'avoir subi les formes les plus graves de violence physique et d'agression sexuelle durant l'enfance³⁹.
- ▶ Entre 2008 et 2018, la police a constaté que dans plus du tiers (34 %) des homicides familiaux qui impliquaient un(e) enfant victime et une personne accusée, des antécédents de violence familiale étaient présents⁴⁰.
- ▶ La séparation augmente non seulement le risque d'homicide en milieu familial (meurtre d'un(e) partenaire intime), mais aussi le risque de filicide par représailles (meurtre d'un(e) enfant pour causer du tort et de la souffrance à l'autre parent)⁴¹.

4. Les répercussions de la violence familiale sur les enfants

La violence familiale touche les enfants, même s'ils n'en sont pas directement victimes ou témoins. Les répercussions d'une exposition à la violence familiale sont semblables à celles qui découlent de la violence directe et peuvent être graves et durables.

Subir de la violence familiale, en tant que victime ou témoin de VPI, peut causer des problèmes psychologiques, physiques, sociaux, cognitifs et comportementaux chez un enfant. Le stress et l'anxiété causés par cette forme de violence peuvent avoir une incidence négative sur le développement du cerveau de l'enfant, et les répercussions peuvent se faire sentir toute la vie.

Certaines des conséquences de la violence familiale sur les enfants à chaque stade du développement sont notamment les suivantes⁴² :

Nourrissons, tout-petits et enfants d'âge préscolaire (de 0 à 3 ans)	Enfants d'âge scolaire (de 4 à 12 ans)	Adolescent(e)s (de 13 à 19 ans)	Âge adulte
<ul style="list-style-type: none"> ▶ mortalité infantile, naissance prématurée, faible poids à la naissance ▶ issues néonatales défavorables découlant du fait que la mère consomme de la drogue pour supporter la violence ▶ le parent qui subit de la violence développe un attachement malsain à l'endroit de l'enfant en raison du stress et de l'anxiété accrus qu'il éprouve ▶ problèmes de comportement ▶ difficultés de nature sociale, y compris la difficulté à contrôler les émotions 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ développement de réflexes antisociaux en réaction à la violence ▶ sentiment de culpabilité ▶ comportements d'intériorisation (p. ex. humiliation, honte, culpabilité, méfiance, perte d'estime de soi) ▶ angoisse et crainte ▶ problèmes liés aux habilités sociales ▶ problèmes liés au contrôle des émotions ▶ relations négatives avec les pairs ▶ dépression ▶ intimidation 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ dépression ▶ idées suicidaires ▶ angoisse ▶ agressivité ▶ retrait social ▶ attachements malsains menant à des difficultés à créer des relations intimes saines ▶ perceptions faussées des relations intimes ▶ méfiance ▶ risque accru d'adopter des comportements violents envers les pairs ou les partenaires intimes ▶ abus d'alcool ou d'autres drogues ▶ problèmes liés à la colère 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ risque de commettre des actes de violence dans leur propre famille ▶ dépression ▶ angoisse ▶ dissociation ▶ TSPT (Trouble de stress post-traumatique) ▶ problèmes liés au contrôle des émotions ▶ diminution de la qualité parentale ▶ faible rendement académique ▶ maladies chroniques (p. ex. maladie du foie, maladies transmises sexuellement)

Nourrissons, tout-petits et enfants d'âge préscolaire (de 0 à 3 ans)	Enfants d'âge scolaire (de 4 à 12 ans)	Adolescent(e)s (de 13 à 19 ans)	Âge adulte
<ul style="list-style-type: none"> ▶ symptômes du TSPT ▶ problèmes liés à l'empathie et aux habiletés verbales ▶ irritabilité excessive, agressivité, crises de colère, troubles du sommeil et troubles émotionnels ▶ résistance au réconfort ▶ effets psychosomatiques défavorables ▶ effets défavorables sur le développement neurocognitif ▶ filicide ▶ blessures corporelles 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ aptitude aux études ▶ compromise ▶ filicide ▶ blessures corporelles 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ détresse émotionnelle à long terme ▶ filicide ▶ blessures corporelles ▶ problèmes liés au contrôle des émotions 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ troubles du sommeil ▶ abus d'alcool ou d'autres drogues

5. Répercussions de la violence familiale tout au long de la vie d'un(e) enfant⁴³

Les enfants de tous âges qui subissent de la violence familiale sont susceptibles de ressentir de la souffrance ou de la tristesse parce que leur famille n'est pas comme celle de leurs amis, ou qu'elle ne ressemble pas aux modèles généralement représentés. Ils peuvent s'en vouloir, se méfier ou ressentir de la colère, qu'elle soit dirigée vers l'un ou l'autre de leurs parents, ou les deux, ou qu'il s'agisse d'une colère plus générale.

En grandissant, les enfants peuvent commencer à assumer un rôle parental à la maison ou adopter des comportements protecteurs à l'égard d'un parent victime de mauvais traitements, par exemple en se comportant mal pour détourner l'attention de l'agresseur(se) ou en intervenant physiquement entre les parents pour protéger la victime.

Comme les enfants veulent se sentir en sécurité, ils peuvent s'identifier au parent violent, même s'ils savent que la violence est répréhensible et qu'ils s'inquiètent pour leur autre parent. Cela peut générer des sentiments complexes de culpabilité et de ressentiment. Ils peuvent également avoir l'impression d'avoir deux choix en matière de comportement, c'est-à-dire être l'agresseur(se) ou être la victime.

En raison de la nature souvent genrée de la violence familiale, en particulier de la violence de nature coercitive et dominante, les enfants qui en font l'expérience au fil du temps peuvent développer des vues stéréotypées et malsaines des hommes (agressifs et colériques) et des femmes (faibles et vulnérables), qu'ils adopteront dans leur vie et leurs relations une fois adultes.

Si un(e) enfant vit dans un foyer où il y a de la VPI, il(elle) peut être privé(e) de la possibilité de connaître des modèles adultes appropriés, des relations intimes saines et le rôle normal de parent⁴⁴.

Bien que de nombreux enfants victimes de violence familiale grandissent en ayant des relations heureuses et saines, les recherches ont mis en évidence le fait que les garçons qui grandissent dans des foyers violents risquent davantage de commettre des actes de violence dans leurs relations intimes, plus tard dans leur vie, tandis que les filles risquent davantage d'être victimes de violence⁴⁵.

6. L'incidence des traumatismes sur les enfants – Facteurs individuels

L'incidence des traumatismes sur l'enfant et la façon dont elle se manifeste, comme pour les adultes, dépendra de nombreux facteurs, notamment :

- ▶ l'âge et le tempérament de l'enfant;
- ▶ la nature et l'étendue de son expérience de la violence familiale;
- ▶ la manière dont les adultes qui l'entourent et qui prennent soin de lui ou d'elle réagissent à la violence familiale.

Si l'enfant est bien soutenu(e) et entretient des liens solides avec d'autres adultes, comme l'autre parent ou les grands-parents, l'incidence de la violence familiale peut être réduite. Les liens contribuent à ce qu'on appelle la résilience de l'enfant ou sa capacité à s'adapter efficacement en cas de réponse négative.

Un autre facteur important de résilience des enfants exposés à la VPI est la sécurité et le bien-être du parent maltraité. Une protection accrue des parents victimes de violence signifie également une meilleure protection des enfants.